

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2005-2008

du Collège O'Sullivan de Québec

Juin 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 8 juin 2005

Monsieur Jean-Bertin Gingras
Directeur général
Collège O'Sullivan de Québec
840, rue Saint-Jean
Québec (Québec) G1R 1R3

Objet : Plan institutionnel de réussite (2005-2008)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 2 juin 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le plan d'aide à la réussite 2005-2008 du Collège O'Sullivan de Québec.

Le Collège, en élaborant son nouveau plan de réussite, a tenu compte des changements qui touchent sa population étudiante. Il signale qu'en raison de la diminution du nombre d'élèves s'inscrivant à un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), il a diversifié son offre de formation en proposant plusieurs programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) dont certains sont offerts en formation en ligne.

Le deuxième plan de réussite est en continuation avec le premier. Le Collège compte implanter certaines mesures qui n'avaient pas été mises en œuvre dans son premier plan et l'enrichir de quelques nouvelles mesures. Celles que le Collège prévoit mettre en place pour la première fois dans son plan visent notamment à mieux encadrer les élèves, à les aider à réussir leurs cours de la formation générale et à soutenir les enseignants en leur offrant du perfectionnement. Ces mesures sont pertinentes et devraient favoriser la réussite et la diplomation pour autant que le Collège en assure l'implantation et le suivi.

La Commission note que le plan actuel inclut des mesures d'aide à la réussite visant à aider spécifiquement les élèves inscrits dans un programme de formation en ligne.

Lors de l'analyse du bilan du plan 2000-2003, la Commission avait recommandé au Collège de « *procéder à une véritable évaluation de l'efficacité des diverses mesures mises en place* »; la Commission constate que le Collège

reconduit la quasi-totalité des mesures comprises dans le premier plan sans, semble-t-il, avoir effectué une évaluation de leur efficacité, le Collège ne faisant pas état d'une telle évaluation.

La Commission estime que le nouveau plan de réussite du Collège devrait permettre de bien soutenir la réussite dans la mesure où le Collège procédera systématiquement à une évaluation rigoureuse de l'efficacité des mesures mises en place en vue d'apporter, en cours de route, les ajustements qui seraient nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Analyse et rédaction : Johanne Cloutier, agente de recherche